

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 24 FEVRIER 2014
(2ème séance sans quorum)

DLB 1029/2014

L'an deux mille quatorze et le Lundi 24 Février 2014 à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : MM. Robert BAISSSE, Jean-Yves LE BOZEC, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, André GALINIER, Alain HUC, Yves LAUGE, Michel LOUP, Christian JANTEL, Alain SENEGAS, Alain GUIRAUD

Mme Géraldine KERVELLA

Absents excusés : MM. Bruno JULIEN, Pierre MARHUENDA

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
- 7 MARS 2014
SERVICE COURRIER

Monsieur le Président présente, en synthèse, le budget primitif pour l'exercice 2014, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 28 193 704,61 €
- Recettes : 28 193 704,61 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 9 957 084 €
- Recettes : 9 957 084 €

Il demande aux membres présents s'ils souhaitent se prononcer sur le budget primitif 2014 chapitres par chapitres ou article par article.

Le Comité Syndical décide de délibérer sur le contenu du BP 2014 chapitre par chapitre.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

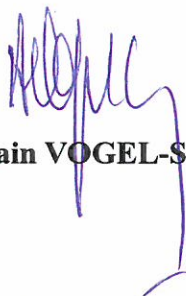
A l'unanimité,

ADOpte le BP 2014, chapitre par chapitre, tel qu'annexé à la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER



**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

- 7 MARS 2014

SERVICE COURRIER